



PROCÉDURE D'ATTRIBUTION CIBLES COULEURS

- 1) Le club doit-être inscrit dans le dispositif fédéral " Cibles Couleurs.
 - 2) Vérifiez que le grade du moniteur (animateur, initiateur, entraîneur) corresponde bien à celui exigé pour attribuer le(s) niveau(x) demandé(s) (voir tableau 1).
 - 3) Vérifiez que le tireur soit bien licencié. Pour le niveau Blanc, le diplôme ne pourra être délivré qu'après l'enregistrement de la licence sur la base fédérale. Toutefois, cela ne modifiera pas la date de passage de " cible ".
 - 4) Vérifiez que le tireur ait bien l'âge minimum demandé pour l'obtention de la " cible " (voir tableau 2) et possède la couleur inférieure (voir passeport du jeune).
 - 5) Vérifiez sur le passeport, ou autre document interne au club, que le nombre de semaines requises depuis la couleur précédente soit atteint (voir tableau 3). Une séance minimum par semaine est exigée.
 - 6) Avant d'envoyer le dossier à la Fédération, vérifiez qu'il soit complet et bien renseigné (chèque, informations, signatures). Pour chaque " cible " demandée, prévoir une somme de 5 euros, sauf pour la Blanche qui est offerte.
- NB : Pour les cibles Jaune à Verte, il existe des distinctions intermédiaires (sous forme d'adhésifs) appelées "plombs", à délivrer aux poussins et benjamins en attente du passage de la couleur supérieure. Ces adhésifs, à insérer sur les passeports, sont disponibles auprès des RFL ou directement auprès de la Fédération.*

Validation possible par diplôme

DIPLOME	CIBLE
ANIMATEUR	JAUNE
INITIATEUR	VERT
ENTRAINEUR	MARRON
CADRE TECHN	ARC EN CIEL